

un havre de paix

Village situé entre Douvaine et Thonon-les-Bains, Massongy jouit d'une vue imprenable sur le Mont Boisy, d'un côté, et la plaine du Bas-Chablais, de l'autre. Une situation privilégiée qui agit en faveur du développement de la commune, l'objectif étant de préserver et valoriser le patrimoine bâti tout en revitalisant le village. Un nouveau dynamisme qui permettra de renouer avec les activités de service et une présence commerciale, plutôt modes-

tes. La création d'un jardin de mairie vise à encourager le développement d'un lieu de vie au cœur d'un chef lieu, quelque peu délaissé par les habitants.

Espace de représentation utilisé pour les cérémonies officielles et les mariages, la nouvelle place du village a été conçue comme une parenthèse de bien-être.

Champ fleuri aux allures contemporaines, le jardin de mairie est un véritable havre de paix.

mots clés

espace public
parc et jardin
patrimoine
paysage
réhabilitation et restructuration

adresse

Route de l'Église
74140 Massongy

MASSONGY



**JARDIN DE MAIRIE
À MASSONGY**

MAÎTRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE MASSONGY

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
WILLEM DEN HENGST ET ASSOCIÉS
ARCHITECTES - PAYSAGISTES
INGÉNIEURS CONSEIL
BET STRUCTURE - ESBA

SURFACE UTILE : 1 300 m²

COÛT DES TRAVAUX
150 000 € HT
MONTANT DE L'OPÉRATION
165 000 € TTC

DÉBUT DU CHANTIER : OCTOBRE 2005
LIVRAISON : MAI 2006
MISE EN SERVICE : MAI 2006

Sur une route de campagne

Le jardin de mairie, bordé d'un chemin ombragé par une pergola fleurie et agrémenté d'un long bassin, fait la part belle aux fleurs rurales, celles que l'on retrouve en bordure des routes de campagne.

Prairie sauvage domestiquée par la structure des allées, le jardin est léger, peu minéralisé. Des plantes grimpantes ont pris possession de la pergola, permettant au promeneur de s'asseoir sur des bancs ombragés, avec vue sur le bassin d'agrément aux multiples roseaux et nénuphars. Dans l'esprit du village, des pavés de récupération ornent le sol.

En toute sérénité

L'ambiance est presque au recueillement. Le bassin, source de fraîcheur, se développe dans toute sa longueur, permettant aux promeneurs de longer ses eaux. A l'opposé, un bouleau a pu être préservé. Mis en valeur près du monument aux morts, qui a été déplacé, il donne dynamisme et relief au jardin.

Le chemin stabilisé, les allées structurées, le bassin tout en longueur contrastent avec la liberté florale : l'endroit reste un lieu de promenade, même s'il a été conçu dans l'esprit des champs fleuris.

L'aménagement à la verticale apporte sa part de stabilité dans un jardin à l'essence profondément naturelle. Un équilibre nécessaire.

Lieu de vie

Lieu de promenade, le jardin de mairie est également un espace dédié aux cérémonies officielles ou familiales. Il offre ainsi un point de rencontre privilégié tant dans la vie quotidienne des habitants de la commune que dans les temps forts plus propices aux échanges entre tous. A ces occasions, ce lieu devient d'ailleurs un espace de représentation appréciable de la qualité de vie du village.

Par ailleurs, il permet de réaffirmer la centralité du chef-lieu en lui donnant une dimension plus conviviale et accueillante. Massongy dispose ainsi d'un espace central, un lieu de partage et de repos offert à tous y compris aux enfants qui peuvent venir profiter des vertues d'un verger éducatif, aménagé dans le prolongement du jardin.

De cette manière, la création paysagère de la mairie, malgré un caractère contemporain très affirmé, renoue avec la tradition des cultures locales.



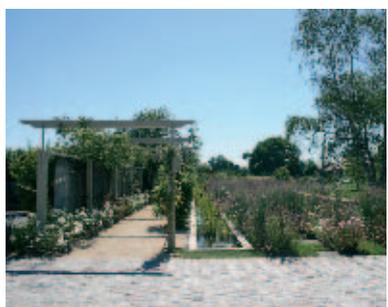
6 rue des Alouettes
bp 339
74008 Annecy Cedex
Tél 04 50 88 21 10
Fax 04 50 57 10 62
caue74@caue74.fr
www.caue74.fr



Rédaction : Sandrine Véron, journaliste - Relecture : Stéphane Déjeorges, architecte - octobre 2007
Clichés (sauf mention contraire) : Sandrine Véron et CAUE de Haute-Savoie
Conception graphique : CAUE74/Maryse Avillon



1



2



4



7



3



5



8

1 / 4 / 7 Ambiances générales
image 1 : photo Willem Den Hengst

2 / 3 / 5 La pergola, par sa structure verticale, forme une base stable contrastant avec le caractère naturel du lieu.
Elle offre une promenade longeant le bassin
image 3 : photo Willem Den Hengst

6 / 8 Le bassin s'inscrit dans la longueur du jardin - image 6 : photo M. Masson

9 - Le monument aux morts est revalorisé



6



9